

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES SPORTS

Article 1 : respect de la salle et du matériel

L'accès de la salle, située à Mérézelle, à Palais, est réservée aux adhérents de l'association « TEAM BELLE ILE » (chaque animateur a en sa possession la liste des personnes inscrites à son activité). La salle ne peut EN AUCUN CAS être prêtée à une personne étrangère à l'association.

Les personnes venant aux activités doivent être équipées de chaussures de sport propres, à mettre dans la salle. Les chaussures sont appropriées à chaque discipline. Les chaussures à semelle en caoutchouc noir et les talons aiguilles sont à proscrire.

Une serviette de toilette est obligatoire, afin de protéger les appareils et les tapis de sol de la transpiration (ainsi qu'un plaid pour le yoga).

Il est interdit d'utiliser les agrès et le matériel appartenant à d'autres disciplines que celle pratiquée. L'emprunt de matériel est strictement interdit.

Chaque utilisateur des locaux devra les laisser dans l'état de propreté où il les a trouvés.

Article 2 : règles de savoir-vivre

Il est formellement interdit

- de fumer dans la salle de sport
- de manger dans la salle
- d'utiliser son téléphone portable pour émettre ou recevoir des appels ou sms pendant les séances
- de déranger les autres utilisateurs par des comportements non adaptés.

Il est demandé aux utilisateurs

- d'éviter le bruit intempestif dans les installations et aux abords de celles-ci
- de se garer uniquement sur le parking de la salle ou aux abords, sans gêner la circulation (il est INTERDIT de se garer devant les entreprises mitoyennes)

L'adhérent-utilisateur doit respecter les bonnes mœurs et les règles de savoir-vivre envers les autres adhérents et bénévoles.

Article 3 : respect des horaires

Afin que les cours se déroulent au mieux, et pour éviter de retarder le groupe, il est demandé à chacun :

- d'arriver à l'heure au cours
- de ne rentrer dans la salle, qu'à la fin du cours précédent (chaque cours finit 5mn avant le début du suivant)
- de venir chercher les enfants à l'heure précise de fin du cours (ils ne peuvent en aucun cas rester dans la salle au cours suivant)
- de prévenir l'animateur en cas d'absence à un cours ou en cas d'arrêt définitif, surtout pour les sections ayant une liste d'attente. Sans nouvelles depuis un mois, l'animateur peut proposer la place à une autre personne.

En cas d'absence, les animateurs vous informent via le site internet, le groupe Facebook, ou par SMS.

Les animateurs de la TEAM BELLE ILE vous proposent des activités bénévolement.

Vous pouvez ne pas aimer ce qu'ils vous proposent et arrêter l'activité. Nous vous demandons, en revanche, de ne pas critiquer ou faire des commentaires désobligeants.